



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre porte à la connaissance du public qu'en sa séance du 29 septembre 2023 le conseil communal a approuvé le projet de morcellement suivant:

projet de morcellement des parcelles sises à Esch-sur-Sûre, inscrites au cadastre de la commune d'Esch-sur-Sûre, section EA d'Esch-sur-Sûre, sous les numéros 229/2580, lieu-dit « Saendgen », place, contenant 4 ares 10 centiares et 229/3097, lieu-dit « Saendgen », place, contenant 57 centiares, en deux lots distincts en vue de leur construction, présenté par l'Atelier de l'architecte Makosi pour le compte de M. Jimmy Kebede et Mme Igbala Humerovic.

La délibération afférente et le plan de morcellement peuvent être consultés par le public au secrétariat communal à Eschdorf, an der Gaass 1, pendant les heures de bureau.

Eschdorf, le 6 octobre 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire communal, le Bourgmestre,



Date d'affichage: 6 octobre 2023